



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'accès au
grade de technicien supérieur principal
du développement durable**

Session 2022

Rédacteur.e.s

Fabienne Chevalier – Présidente de jury

Frédéric Alcouffe – Membre du jury

Aurélie Palmas – Membre du jury

Marine Ruaux – Membre du jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE	8
A. LE DOSSIER RAEP	8
B. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS	9
1. PRÉSENTATION DES CANDIDATS :	9
2. L'ENTRETIEN :	10

Rapport général du président du jury

Mme Fabienne Chevalier, Présidente du jury

Examen professionnel pour l'accès au grade des techniciens supérieurs principaux du développement durable - session 2022

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2022, a été organisé conformément :

- ✓ au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- ✓ à l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- ✓ au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- ✓ à l'arrêté du 11 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- ✓ à l'arrêté du 21 juillet 2022 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2022 ;
- ✓ à l'arrêté du 09 septembre 2022 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2022.

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité à l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) s'est déroulée le 08 septembre 2022.

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 28 novembre au 1er décembre 2022 à La Défense – Grande arche.

C. Statistiques

287 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « techniques générales », 163 se sont présentés. 67 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 11). 8 candidats ne se sont pas présentés.

145 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « entretien et exploitation des infrastructures », 101 se sont présentés. 18 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 14). Tous les candidats se sont présentés.

35 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral », 26 se sont présentés. 4 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 12). Tous les candidats se sont présentés.

Au total, 29% des inscrits ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite, ce que le jury ne peut que regretter, au regard des efforts et du coût de l'organisation d'un tel examen.

SESSION 2022	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Inscrits	314	127	441
Présents	218	72	290
Admissibles	63	26	89
Admis sur liste principale	25	7	32
Inscrits sur liste complémentaire	2	0	1
Candidats effectivement recrutés	25	7	32

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Le jury a procédé à la conception des sujets avec un dossier documentaire d'environ 15 pages, composé de différents types de documents : supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques.

Tous les documents utilisés sont en lien direct avec le sujet et aucun n'est superflu.

Les questions posées aux candidats répondent à un principe de progressivité dans la difficulté. Elles sont de natures différentes puisqu'elles ont pour objectif de s'assurer des capacités :

- de compréhension et d'analyse,
- de repérage et d'identification de l'information,
- de synthèse et de discrimination de l'essentiel et de l'accessoire,
- de propositions et de suites à donner

Dans ses corrections, le jury apporte une attention certaine à la forme : respect de la consigne, orthographe, grammaire, syntaxe, choix du vocabulaire, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le niveau global s'avère très hétérogène selon les spécialités.

De très nombreuses copies présentent des défauts d'orthographe, de style et de clarté d'expression. Très éloignées des pratiques quotidiennes de l'administration qui conserve une culture écrite, ces copies voient leur note finale fortement minorée, même si les réponses sont correctes sur le fond.

Le soin apporté à quelques copies est insuffisant, ce qui pénalise également la note finale. La qualité de rédaction reste un attendu fort qui exclut le style télégraphique, les phrases non construites, une ponctuation inadaptée, etc.

Les correcteurs ont pris en compte le non-respect des consignes notamment en terme de nombre de lignes de la réponse attendue.

Les questions ne sont pas lues correctement par de nombreux candidats ou sont mal comprises. Leurs réponses sont alors partielles ou erronées. De plus, certaines questions attendent un positionnement clair et argumenté.

Les candidats ne prennent pas le temps de lire l'ensemble du sujet et les documents ne sont pas suffisamment exploités. Les réponses, par défaut d'analyse, manquent de synthèse et sont souvent

incomplètes ou imprécises. Il est aussi apparu certaines confusions dans les réponses aux questions entre elles (élément de réponse présent mais pas amené dans la bonne question).

Les réponses attendues doivent refléter soit le contenu du dossier lorsque cela est précisé, soit un point de vue professionnel argumenté. L'expression d'avis personnel n'est pas un attendu de cette épreuve écrite.

Dans la question 4, les initiatives, même si elles ne sont pas complètement opérationnelles, ont été appréciées par les correcteurs et ont fait l'objet d'une valorisation dans la note finale.

Quelques candidats n'ont pas réussi à terminer leurs copies.

B. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de bien lire les questions avant de commencer la lecture des documents, afin d'optimiser le recueil des informations lors de la lecture intégrale des documents mis à disposition.

Une formation à la lecture rapide est utile.

Il est important de bien lire les questions et d'y répondre sans précipitation. Des réponses courtes et précises sont attendues des candidats mais la paraphrase doit être limitée. Un temps de relecture doit être préservé pour corriger les fautes d'orthographe et de grammaire. Une écriture lisible est souhaitée en évitant les ratures multiples.

Compte tenu de la progressivité des questions et donc du barème, il est recommandé de conserver du temps pour les deux dernières questions, qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent, pour la dernière, un apport personnel.

Pour mieux répondre à ces deux questions, le jury conseille de structurer la réponse et de produire un argumentaire. Une énumération en lieu et place de la synthèse demandée témoigne soit d'une mauvaise compréhension des documents, soit d'une absence d'esprit de synthèse. Un entraînement à la rédaction de synthèse est nécessaire.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Trois groupes d'examineurs de trois personnes ont été constitués afin de faire face au nombre de candidats, en diminution sensible par rapport aux précédentes sessions compte tenu de la baisse du nombre de postes offerts.

La composition de chaque sous-jury respecte parité et diversité d'origines administratives. Cette diversité des membres des sous-jurys permet de diversifier le champ des questions posées.

La présidente tient à remercier les membres du jury pour leur disponibilité, la conscience professionnelle avec laquelle ils ont conduit cet examen et le très bon esprit d'équipe qui a prévalu tout au long de cette session.

Une séance de professionnalisation du jury à l'épreuve orale d'admission a été organisée par le bureau des recrutements par concours (RM1) préalablement à l'examen, le 22 novembre 2022.

Il y a été rappelé que les membres du jury doivent faire preuve de rigueur, d'objectivité, d'impartialité et respecter l'égalité entre les candidats.

Les membres du jury apprécient les acquis de l'expérience professionnelle, les motivations, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux techniciens supérieurs principaux du développement durable.

A. Le dossier RAEP

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux comprendre le parcours professionnel du candidat. Compte-tenu du court délai entre les résultats de l'écrit et la date de remise du dossier RAEP, il est recommandé aux candidats d'anticiper cet exercice dans tous les cas intéressant pour tout agent qui s'inscrit dans une démarche d'évolution de carrière.

Force est de constater que la qualité des dossiers RAEP présentés est variable et que les candidats n'y attachent pas tous l'importance qu'il faudrait.

Les candidats doivent savoir que l'entretien débutera la plupart du temps sur des questions portant sur ce que les membres du jury auront compris ou pas du dossier RAEP présenté. Les candidats seront amenés à expliquer clairement à l'oral leur part personnelle prise dans la réalisation de tel ou tel travail présenté.

Les RAEP sont parfois trop formatés. On y retrouve les mêmes expressions, les mêmes mots-clés, dépersonnalisant l'exercice au détriment du candidat. Il est vivement conseillé aux candidats de

personnaliser ce dossier en mettant bien en avant les missions et les compétences qui les distinguent ainsi que quelques actions phares auxquelles ils ont pu contribuer, les mettant ainsi en valeur.

En particulier, les rubriques « présentation des principales activités et/ou travaux réalisés » et « principales compétences développées dans cette activité » doivent être complétées avec précision et pertinence.

Certains candidats inscrivent également dans une rubrique de ce dossier leur présentation de 10 minutes. Ce n'est pas l'exercice attendu dans cette partie. La mise en valeur de réussites ou de difficulté peut y être abordée afin de mieux cerner l'expérience du candidat.

La présidente du jury ne peut qu'inciter les candidats à préparer personnellement et avec soin le dossier RAEP.

B. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats et conseils aux candidats

Lors des oraux, les membres du jury adoptent une rotation des rôles de « pilote », « co-pilote » et « observateur », ce qui permet de renouveler les questions posées.

La présidente du jury a assisté à plusieurs entretiens dans chaque sous-jury pour s'assurer de l'homogénéité de l'examen.

L'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissant sur les propos du candidat.

1. Présentation des candidats :

La présentation est, en général, d'un bon niveau. Les candidats sont invités à s'entraîner dans le temps imparti de 10 minutes qui n'a pas toujours été respecté.

C'est une phase qui permet à la fois au candidat de se présenter au jury en faisant ressortir les intérêts majeurs de sa carrière et en valorisant les qualités professionnelles qu'il choisit de mettre en avant, en donnant des éclairages sur le parcours décrit dans le RAEP et sur ses motivations.

La présentation ne doit pas être la récitation du RAEP mais s'en différencier et mettre l'accent sur les actions concrètes portées par les candidats, sur les compétences acquises et développées à chaque expérience professionnelle.

C'est aussi l'occasion de présenter son projet professionnel. De trop rares candidats réussissent à démontrer une réelle motivation dans la poursuite de leur carrière ce qui est très appréciable. À l'inverse, l'absence de projet professionnel construit et étayé est trop largement répandue alors qu'il s'agit d'un attendu du jury. Il est nécessaire que les candidats se projettent dans l'avenir, à court et moyen terme.

Les candidats doivent travailler cette présentation afin de la rendre « attractive » pour le jury car c'est le point de départ de l'entretien et elle oriente souvent les premières questions. Une formation pour se préparer à cette partie de l'oral est recommandée. Elle doit s'accompagner d'un travail très personnel pour construire une présentation propre à chaque candidat et reflétant le parcours professionnel de chacun.

Cette année, plusieurs candidats ont fait le choix de s'inscrire dans une spécialité sans rapport avec leur parcours professionnel mais n'ont pas été en mesure de répondre aux questions du jury lorsqu'elles portaient sur le domaine de la spécialité. Ce choix, s'il est laissé à l'entière appréciation du candidat, mérite une réflexion au moment de l'inscription pour optimiser les chances de réussite.

Certains candidats ont choisi de conduire leur présentation de façon non chronologique mais plutôt thématique. Ce choix, qui peut s'avérer payant, mérite en revanche une solide préparation pour que le propos demeure structuré et clair malgré le stress. Il est recommandé de ne pas se lancer dans une présentation atypique si celle-ci n'est pas maîtrisée.

En règle générale, les candidats ont fait preuve d'un certain contrôle de leur émotivité. Toutefois, quelques candidats ont été submergés par le stress ; une formation adaptée pourrait limiter ce phénomène.

2. L'entretien :

À l'issue de la présentation, les membres du jury poursuivent par un échange de 20 minutes avec le candidat en débutant, en général, par un échange sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle et les motivations pour devenir TSPDD. Le parcours professionnel et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Les questions s'orientent ensuite sur les connaissances dévolues aux TSPDD tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ professionnel du candidat.

S'agissant des questions sur le domaine d'activité, le jury regrette souvent l'absence d'esprit critique de certains candidats, d'analyse, de recul sur leur propre cœur de métier et de mise en perspective. Il convient de rester factuel et sincère sur sa carrière.

Beaucoup de candidats ne savent pas situer leur structure dans le paysage institutionnel ce qui est dommageable dans le cadre d'un examen professionnel. Une contextualisation des structures et de leurs enjeux (nombre d'agents, spécificités...) est appréciée.

Les questions posées ne sont pas systématiquement des questions de connaissance, mais très souvent des questions qui permettent d'apprécier l'esprit d'analyse du candidat, sa clarté, le recul qu'il prend sur son activité et son action.

Il est conseillé d'éviter un discours trop technique et d'explicitier les acronymes compte tenu de la diversité d'origines des membres du jury. Les candidats doivent faire preuve dans ce sens de pédagogie et d'esprit de synthèse.

Le jury a constaté, pour certains candidats, une difficulté à quitter leur posture d'exécutant et à se projeter sur un poste pouvant avoir plus de responsabilités, notamment pour ce qui concerne la prise de décision.

Le jury apprécie les candidats qui ont conduit une réflexion sur leur évolution de carrière et démontré une ouverture sur des perspectives de carrière autres que celles offertes par le poste actuellement tenu ou par le parcours professionnel déjà réalisé. Ils montrent ainsi leur motivation pour prendre en charge des postes dans des contextes variés.

Un minimum de connaissances d'actualité est attendu sur les politiques publiques que porte le ministère, mais celles-ci sont souvent peu connues ou de façon très superficielle par les candidats.

En cours ou en fin d'entretien, les candidats sont confrontés à une mise en situation, ce qui permet d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur principal du développement durable. Cet exercice a pour objectif de mettre en valeur la capacité de réaction, d'analyse et souvent de management du candidat qui peut ainsi démontrer son aptitude à proposer des solutions concrètes en élaborant des scénarii devant le jury et en argumentant ses choix. Il n'y a donc pas sur cette question de réponse juste ou fausse, mais une position à prendre et à argumenter.

Enfin, les termes « échange », « entretien » ou « discussion », s'ils sous-entendent que cet examen doit être vivant avec, bien que préparé, un certain degré de spontanéité, de naturel, ne signifient pas que le jury puisse admettre un comportement relâché. Un dynamisme et une force de conviction sont bien entendu attendus de la part des candidats.

Il est précisé que les candidats ultra-marins ont bénéficié d'un examen oral en visio-conférence.

Concernant la notation de cette épreuve orale, quelques candidats ont reçu une note inférieure à la moyenne attribuée principalement aux motifs, souvent cumulés, d'un niveau de connaissance très faible, de propos non structurés, d'un manque de recul et d'une absence évidente de préparation. Ces candidats doivent repenser leur approche de l'entretien afin d'espérer un succès lors d'une nouvelle candidature. A l'inverse, les notes attribuées au-dessus de la moyenne, doivent être vues comme un encouragement à se présenter à nouveau à cet examen professionnel s'il ne s'est pas conclu par une réussite cette année.